

CNP de BM (Actualités)

CNP : Conseil National Professionnel de Biologie Médicale

CNP de BM : Missions

- **DPC** : orientations prioritaires - CSI - parcours pluriannuel - document de traçabilité
- **Représentation de la spécialité dans les domaines scientifique et opérationnel** liés à l'organisation/exercice de la spécialité
- **Accompagnement dans l'organisation et l'évolution de la spécialité et des compétences** (référentiels métiers - recommandations)
- Participation à la mise en place de **registres épidémiologiques**
- Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la **qualification professionnelle**

CNP de BM et DPC

- Orientations Nationales Prioritaires (ONP) établies pour 3 ans à partir de 2023 jusqu'en 2025

Les Orientations Nationales de Spécialités exercice 2023-25

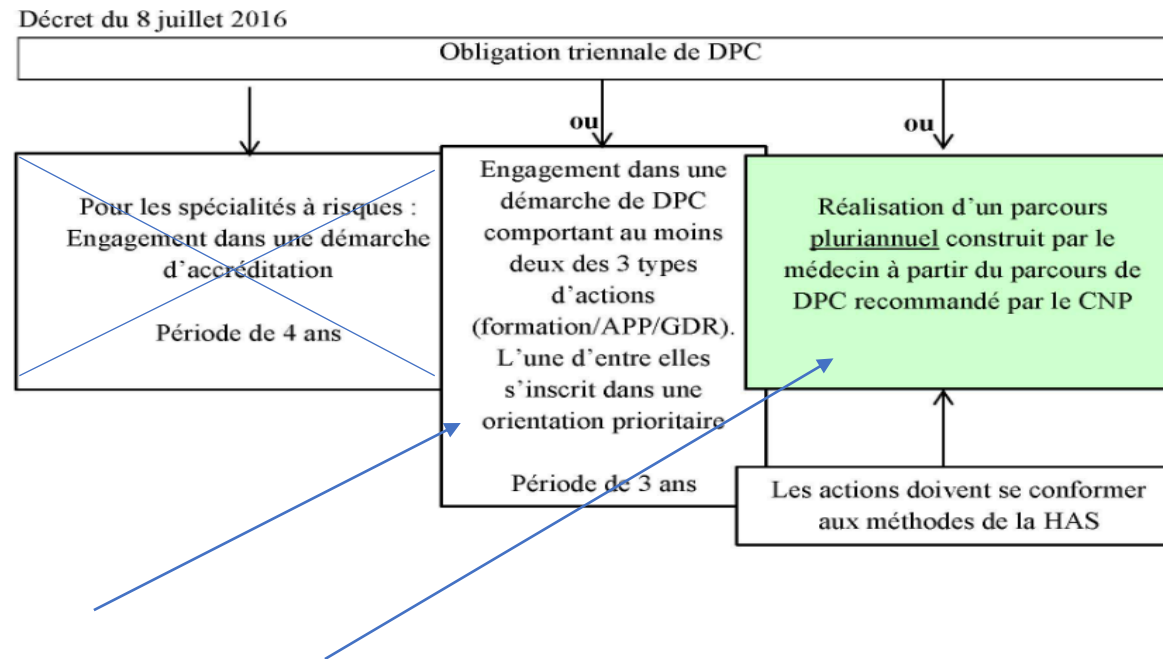
- *Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2023 à 2025*
- *Arrêté complémentaire du 8 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2023 à 2025*
- *<https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025>*

CNP de BM et DPC

De façon à anticiper le futur processus de certification périodique, le CNP de Biologie Médicale a souhaité privilégier les ONP « transversales » permettant de couvrir les besoins des biologistes médicaux :

- Qq soit le **mode d'exercice** libéral/public
- Qd soit le **champ d'exercice** Biologie générale/ Biologie spécialisée voire très spécialisée :
 - Biologie médicale générale ou polyvalente, dont EBMD (examens de biologie médicale délocalisés)
 - Médecine moléculaire-génétique-pharmacologie : Biochimie-biologie moléculaire, Génétique moléculaire, Pharmacotoxicologie.
 - Hématologie - Immunologie
 - Agents Infectieux : Bactériologie, Virologie, Hygiène hospitalière, Parasitologie, Mycologie.
 - Biologie de la reproduction

CNP de BM et DPC



- Obligation DPC
 - Soit parcours ANDPC
 - Soit parcours CNP (Parcours pro)
 - Au moins 3 actions au choix du BM sur la période triennale, dont, si possible, une action de DPC entrant dans le cadre des OP nationales ou de spé figurant dans l'arrêté pour la période considérée.
 - Il est recommandé aux BM de conserver les attestations des actions réalisées tout au long de son parcours professionnel.

CNP de BM et DPC

	FORMATION	ANALYSE DES PRATIQUES	GESTION DES RISQUES*	PROGRAMMES INTÉGRÉS	ACTIONS LIBRES	PRÉREQUIS VALIDATION
CNP de BIOLOGIE MEDICALE (BM)	• Actions présentielle de formation¹ : Participation à un congrès de niveau national ou plus (label CNP) ; Participation à une journée, demi-journée de société/association/collège nationaux reconnus (label CNP) ; Participation à une action proposée par ODPC** dans OPHAS ; Formations universitaires présentielle type DU ou DIU (label CNP) • Actions non présentielle de formation² : Formations universitaires en ligne type DU ou DIU (label CNP) ; Participation à une action proposée par ODPC** dans OPHAS • Enseignement (dont préparation actions formation [institutionnelles], enseignement 2^{ème} ou 3^{ème} cycle facultaire) (label CNP) • Réunion de revue bibliographique ou journal club^{HAS}, abonnements revues (label CNP)	• Participation ou élaboration de registre, observatoire, base de données^{HAS} (institutionnels) • Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP^{HAS}) • Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse des pratiques^{HAS} • Participation à une action, présentielle ou non, proposée par ODPC** dans OPHAS • Participation régulière à des séances d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) ou élaboration programme ETP (label CNP)	• Participation aux séances de CREX (Comité de Retour D'Expérience)... de son établissement de santé^{HAS} • Participation à un réseau de vigilance (label CNP) • Participation à une action proposée par ODPC** dans OPHAS * Les autres actions relevant de la gestion des risques, individuelles ou en équipe, intégrées dans la démarche d'accréditation des laboratoires ne sont pas considérées comme validant un parcours de BM	• Participation à un programme intégré proposé par ODPC** dans OPHAS • Simulation en santé^{HAS} ** pour toutes les actions, présentielle ou non, et proposées par un ODPC enregistré, la validation de l'action inclut les BM impliqués dans la préparation de cette action ou orateurs lors d'une session d'ODPC	• Possibilité pour le professionnel de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider	Au moins 3 actions au choix du BM sur la période triennale, dont, si possible, une action de DPC entrant dans le cadre des OP nationales ou de spé figurant dans l'arrêté pour la période considérée. Il est recommandé aux BM de conserver les attestations des actions réalisées tout au long de son parcours professionnel.
	• Encadrement professionnel^{HAS} (dont tutorat, MDS) • Recherche (label CNP) : participation à des études cliniques ou épidémiologiques (institutionnelles), publications, communications congrès, reviewing • Responsabilité collective pour la spécialité, missions d'expertise (label CNP)	• Participation ou élaboration de registre, observatoire, base de données^{HAS} (institutionnels) • Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins^{HAS} • Participation aux séances de RMM^{HAS}				
	• Simulation en santé^{HAS}					

La mention 'label CNP' dénote toutes les actions ne répondant pas (encore, une révision est prévue) à la liste des méthodes de DPC validées par la HAS ; **dans ce cas une validation par le CNP est nécessaire**

La mention 'OP' indique qu'une action entre dans le cadre des orientations prioritaires nationales (soit les OP définies par les CNP, soit les OP générales publiées par la DGOS du Ministère de la Santé)

La mention 'HAS' indique une méthode validée par la Haute autorité de santé selon la liste en vigueur sur le site : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3019317/fr/demarche-et-methodes-de-dpc

¹ Statut HAS conditionné pour ces actions de formation au **respect des 2 premières étapes au moins** des 4 niveaux avec des modalités de mise en œuvre spécifiques et une ambition croissante :

1. évaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants (questionnaire de satisfaction, entretien)
2. évaluation des apprentissages réalisés en termes de connaissances et compétences (pré-tests et post-tests, exercices)
3. évaluation des comportements pratiques atteints (audit clinique, suivi d'indicateurs de processus)
4. évaluation des résultats cliniques obtenus auprès des patients (suivi d'indicateurs de résultats cliniques)

² Idem note 1

CNP et DPC

- Parcours Pro :
 - établi par le CNP sur le site de la FSM qui permet de rassembler nos preuves de formation
 - Cf le lien :
http://www.specialitesmedicales.org/offres/doc_inline_src/666/Parcours%2BDPC%2BCNP%2Bde%2BBM-amendements%2BvalidE9s%2Ben%2BCA%2BCNP%2Bde%2BBM%2B08-06-22.pdf

CNP de BM et DPC

Si je choisis de valider le parcours professionnel proposé par mon CNP
<https://parcourspro.online>



24

CNP de BM et DPC



PARCOURS.PRO.ONLINE POUR LES MÉDECINS

Identification

Email, login :

Mot de passe :

Valider

Mot de passe oublié ? Vous pouvez [modifier votre mot de passe](#)
Vous êtes médecin, [cliquez ici](#) pour vous inscrire sur parcoupro.online

Les professionnels créent leur compte depuis la page d'accueil.

Dispositif conçu par FORMITEL pour la FSM

AG CNP de BM 16-03-2023

Parcours des
médecins et des
pharmaciens
biologistes (BM)

Chaque professionnel dispose d'une page personnelle qui lui est propre et qui est différente du compte du CNP.

Ma page personnelle

Mon parcours

- consulter et compléter mon parcours
- exporter mon parcours (format xlsx)
- demandeur validation du parcours

Mon profil

- modifier mes données personnelles
- ajouter un CNP

Les documents

3 documents FSM

- Comment remplir son obligation de DPC ?
- Guide utilisateurs médecins
- Parcours professionnel (ou parcours de DPC) établis par les CNP

2 documents CNP

- Consulter le site internet du CNP
- Parcours professionnel (ou parcours de DPC) établi par le CNP

CNP de BM et DPC

Plateforme Parcourspro.online :

- 158 parcours sont validés
 - 60 en cours de saisie incomplet
 - Sur 7 à 8000 biologistes
-
- **Suggestion de mettre un lien internet sur le site du BLEFCO ?**

CNP de BM : Missions

- DPC : orientations nationales prioritaires 2023-25 - parcours pluriannuel - document de traçabilité
- **Représentation de la spécialité dans les domaines scientifique et opérationnel liés à l'organisation/exercice de la spécialité**
- Accompagnement dans l'organisation et l'évolution de la spécialité et des compétences (référentiels métiers - recommandations)
- Participation à la mise en place de registres épidémiologiques
- Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la qualification professionnelle

CNP de BM : Représentation de la spécialité

Bilan des saisines du CNP de BM exercice 2022 25 saisines ou sollicitations qui ont mobilisé 125 experts

- **HAS : 13 saisines (suite)**

- Saisine HAS - Groupe de lecture RBP Prise en charge des dysthyroïdies - 6 experts dont 1 membre du CA du CNP de BM DL 28-01-22
- Saisine HAS - HAS - Appel à candidatures pour constitution d'un Comité préfigurateur à l'évaluation de technologies diagnostiques innovantes - 6 experts dont 1 membre du CA du CNP de BM DL 7-06-22
- Saisine HAS - Relecture Proposition de méthode Certification Périodique des Professionnels de santé- expertise gérée par les 12 membres CA du CNP de BM DL 23-06-22
- Saisine HAS Diagnostic biologique des mycoplasmes urogénitaux dans les IGB 14-06-22 – 1 expert du CA du CNP de BM
- Sollicitation CNP de Biologie Médicale HAS - Numérique en Santé - RDV 21-04-22 – 4 experts du CA du CNP de BM

- **Plateforme EVActe CNP de BM - HAS**

Campagne annuelle 2022 de dépôt d'évaluation des actes 15 février au 31 mai 2022 : 2 dépôts de dossiers

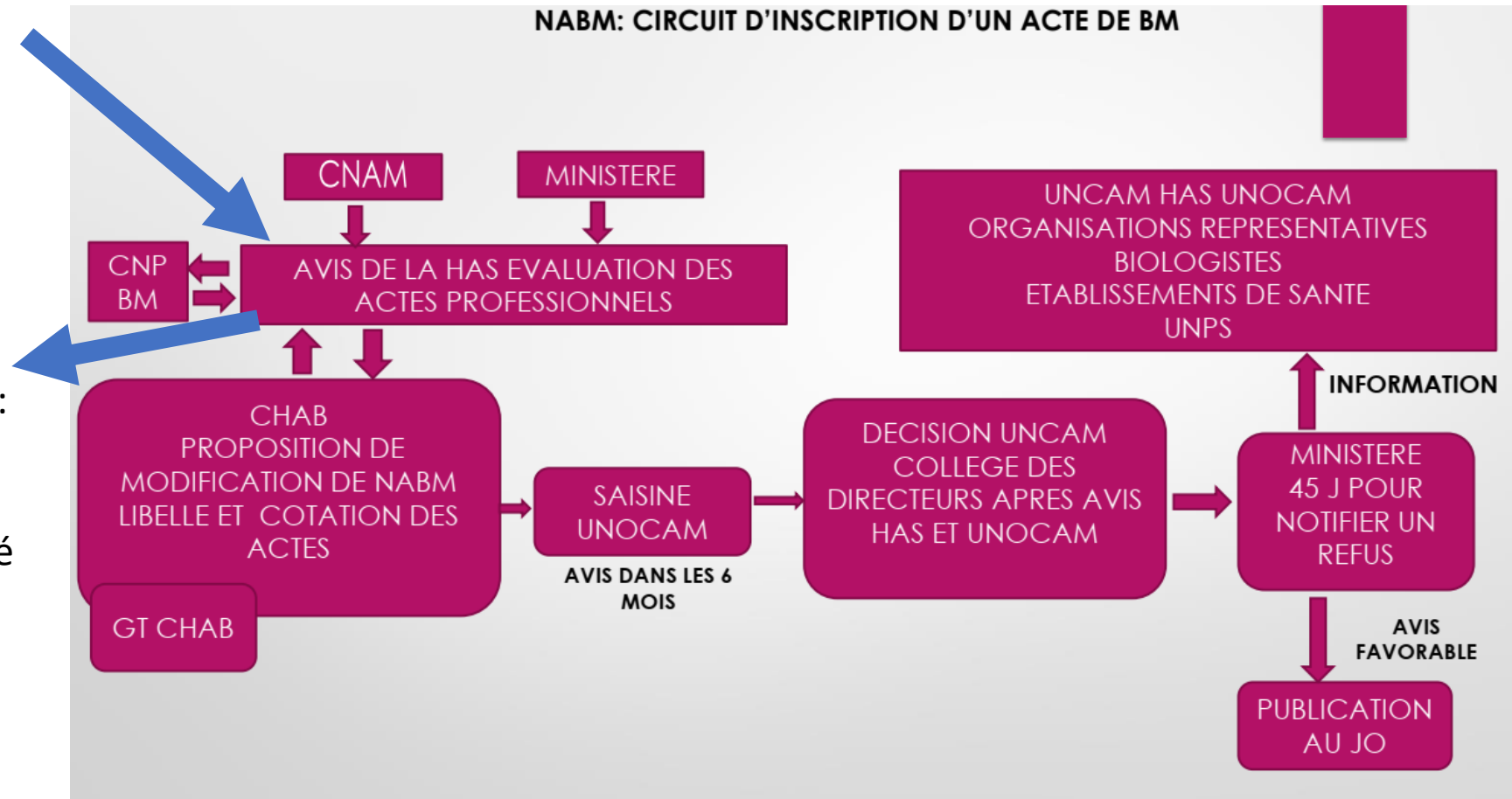
- **Sollicitations autres CNP et/ou Sociétés Savantes**

- Sollicitation représentants d'ANOFEL (Société Savante Parasitologie)
- Sollicitation CNP de Génétique Chromosomique
- Sollicitation du CNP d'Immunologie

CNP de BM et Dépôts 2 actes en vue NABM

mai 2022 : Time
Lapse et
Fragmentation
ADN spz

Service attendu :
- Intérêt diag ou
thérapeutique
- Intérêt de santé
publique



CNP de BM et Dépôts actes en vue NABM

- Demandes d'évaluation d'actes en vue d'une inscription au programme de travail HAS 2024 est ouverte du 1er juin 2023 jusqu'au 3 octobre 2023
- Le CNP de BM a la possibilité de déposer 3 demandes/an : cette demande doit être portée par une structure de type société savante et après approbation du CA.

CNP de BM : Missions

- DPC : orientations nationales prioritaires 2023-25 - parcours pluriannuel - document de traçabilité
- Représentation de la spécialité dans les domaines scientifique et opérationnel liés à l'organisation/exercice de la spécialité
- **Accompagnement dans l'organisation et l'évolution de la spécialité et des compétences (référentiels métiers - recommandations)**
- Participation à la mise en place de registres épidémiologiques
- Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la qualification professionnelle

CNP de BM et missions des Biologistes

Le biologiste médical assure une mission de santé publique au cœur du parcours de prise en charge du patient : la biologie médicale concourt à 70 % des diagnostics, au suivi des pathologies et à la prévention.

L'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ont reconnu celle-ci comme une discipline médicale à part entière.

Le biologiste médical, médecin-biologiste ou pharmacien-biologiste, dirige et assure la responsabilité du laboratoire de biologie médicale. Il assure la responsabilité médicale de la prise en charge biologique du patient.

20 missions ont été listées et permettent l'exercice personnel de la profession de biologiste médical et ont vocation à conforter la place du biologiste médical dans le parcours de santé du patient.

46 CNP de BM 16-02-2023
Lien sur le site de la FSML : http://www.specialitesmedicales.org/offres/doc_inline_src/666/MISSIONS%2Bdes%2BBM%2B-%2BCA%2BCNP%2Bde%2BBM%2B10-05-23.pdf

CNP de BM et Assurance Qualité

GT CNP de BM et Assurance Qualité - Exercice 2022

CO-ANIMATEURS	ISABELLE AIMONE-GASTIN / JEAN-LOUIS PONS	i.gastin@chru_nancy.fr ; jl.pons3@gmail.com ;
SDB	HENRI PIERRE DOERMANN	henry.doermann@wanadoo.fr ;
SNBM	DANNY DE MOUY	danny2mouy@gmail.com ;
SJBM	LIONEL BARRANT	lionelbarrand@yahoo.fr ;
CNMM	HERVE PUY	herve.puy@aphp.fr ;
SNBH	XAVIER PALETTE	xpalette@ch-sudessonne.fr ;
SLBC	JEAN-FRANCOIS PEROTTO	if.perotto@biolyss.fr ;
CNBH	MAGALIE ANNETTE-REISCH	mannette@chi-poissey-st-germain.fr
SFBC	LAURENCE MOULY / MATHIEU KUENTZ	lmouly@lhospitalnordouest.fr ; matkuentz@gmail.com
BLEFCO	EMMANUEL GUENAUZEAU	E.GENAUZEAU@laboratoire-parly2.com ;
FNSPBHU	JEAN-GERARD GOBERT / BRUNO BAUDIN	jeangerardgobert@gmail.com ; bruno.baudin@aphp.fr
SNMBCHU	ALEXANDRE ALANIO	alexandre.alanio@pasteur.fr ;

Lors d'échanges menés au sein du CNP de Biologie Médicale, un certain nombre de nos collègues ont fait état de leur volonté de maintenir une biologie médicale de qualité prouvée, en harmonie avec la biologie européenne, tout en soulignant la nécessité de simplifier la démarche qualité.

CNP de BM et Assurance Qualité

GT CNP de BM et Assurance Qualité - Exercice 2022

**Exploitation de l'enquête en ligne sur l'assurance qualité
(<https://bit.ly/3i2V9Nn>) menée fin 2021.**

**Enquête AQ en ligne = 467 réponses recensées à la clôture
(37,5% BM libéraux vs 57% BM salariés CH et CHU)**

**Les nombreuses informations ont été traitées de manière
strictement confidentielle.**

Rédaction d'un rapport par le CNP de BM

**Courrier du 13-07-22 et rapport adressé au DG Cofrac co-signé
par le CNP de BM et 8 structures proposant la mise en place
d'échanges constructifs**

Copie du courrier adressé au Ministère de la Santé

Visioconférence avec D. Gombert et Hélène Mehay 28-11-22

**Rapport du Conseil National Professionnel de Biologie
Médicale**

Le 13 juillet 2022

Coordination : Isabelle Aimone-Gastin et Jean-Louis Pons (CNP de Biologie Médicale)

Rédacteurs - GT AQ CNP de BM : Lionel Barrand (Les Biologistes Médicaux), Carole Poupon (SNBH), Henry-Pierre Doermann (SDB), Danny De Moüy (SNMB), Hervé Puy (CNMM), Xavier Palette (SNBH), J-François Perotto (SLBC), Magali Annette-Reisch (CNBH), Laurence Mouly (SFBC), Mathieu Kuentz (SFBC), Emmanuel Genauzeau (BLEFCO), Bruno Baudin (FNSBPHU), Alexandre Alanio (SNMBCHU)

Relecteurs - CA CNP de BM : Emmanuel Genauzeau (BLEFCO), Hervé Puy (CNMM), Laurence Pieroni (CNBH), J-Gérard Gobert (FNSBPHU), J-Louis Pons (SDB), Isabelle Aimone-Gastin (SFBC), Pierre-Adrien Bihl (SFBC), Stéphanie Haim-Boukobza (Les Biologistes Médicaux), J-François Perotto (SLBC), Xavier Palette (SNBH), Danny De Moüy (SNMB), Jean-Paul Feugeas (SNMBCHU)

**Courrier du 13 juillet 2022 à destination de Monsieur le Directeur Général du
Cofrac**

Structures signataires:

CNP de Biologie Médicale (Conseil National Professionnel de Biologie Médicale)
BLEFCO (Fédération Nationale des Biologistes des Laboratoires d'Etudes de la Fécondation et de la Conservation de l'oeuf)
CNBBMM (Collège National de Biochimie et de Biologie Moléculaire Médicale)
CNBH (Collège National de Biochimie des Hôpitaux)
FNSBPHU (Fédération Nationale Syndicale des Biologistes Praticiens Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires)
Les BIOMED (Les Biologistes Médicaux)
SLBC (Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique)
SNBH (Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux)
SNMBCHU (Syndicat National des Médecins Biologistes des CHU)

CNP de BM et Assurance Qualité



Conseil National Professionnel de Biologie Médicale
cnpdebm@gmail.com

Monsieur Dominique GOMBERT
Directeur Général du COFRAC
52 Rue Jacques Hillairet
75012 Paris

Issy-les-Moulineaux, le 2 février 2023

Objet : Lettre du Conseil d'Administration du Conseil National Professionnel (CNP) de Biologie Médicale à Monsieur Dominique GOMBERT, Directeur Général du COFRAC, et proposant des pistes d'amélioration concernant la démarche d'accréditation des laboratoires de biologie médicale.

Copies à :

- Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé François Braun
- Commission nationale de biologie médicale (CNBM) : Professeur Jean-Louis Guéant – Président
- Ordres des Pharmaciens et des Médecins : Docteurs Philippe PIET et Jean CANARELLI
- Académies Nationales de Médecine et de Pharmacie : Professeurs François-Xavier MAQUART et Nathalie KAPEL

Monsieur le Directeur Général du COFRAC, Monsieur GOMBERT,
Madame la Directrice de la section Santé Humaine du COFRAC, Madame MEHAY,
Monsieur le Président du COFRAC, Monsieur MULBERT,
Madame la Présidente du comité de section Santé Humaine, Docteur GARDET,

CNP de BM : Missions

- DPC : orientations nationales prioritaires 2023-25 - parcours pluriannuel - document de traçabilité
- Représentation de la spécialité dans les domaines scientifique et opérationnel liés à l'organisation/exercice de la spécialité
- Accompagnement dans l'organisation et l'évolution de la spécialité et des compétences (référentiels métiers - recommandations)
- Participation à la mise en place de registres épidémiologiques
- **Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la qualification professionnelle**

40

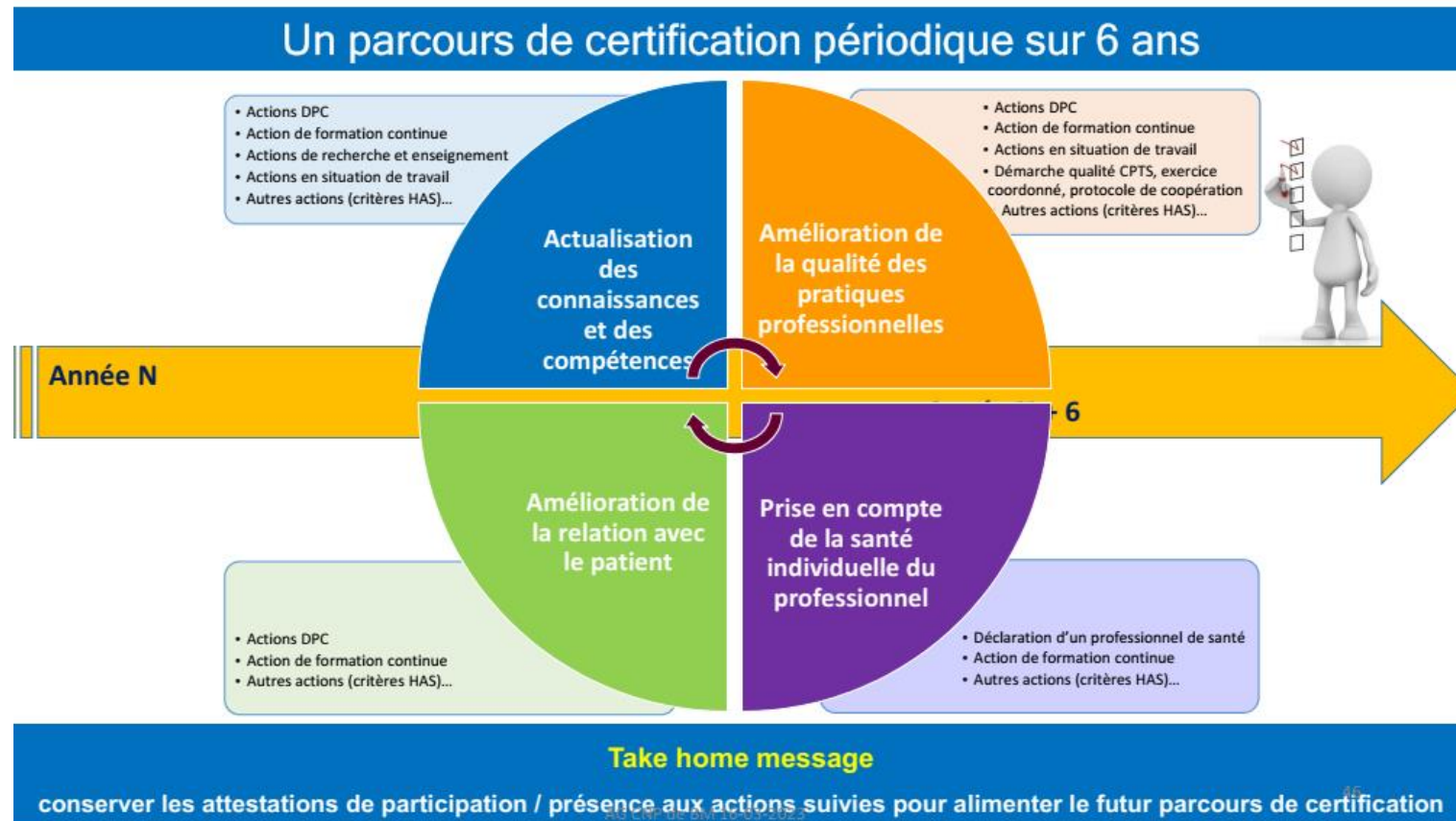
CNP de BM et Certification périodique

- **L'ordonnance n°2021- du 19 juillet 2021 pour la certification périodique des professions de santé à ordre définit le cadre du parcours de certification, avec notamment les dispositions suivantes :**
-
- *Art. L. 4022-2. – I. – Au titre de la certification définie à l'article L. 4022-1, les professionnels de santé doivent établir, au cours d'une période de six ans, avoir réalisé un programme minimal d'actions visant à:*
- *1° Actualiser leurs connaissances et leurs compétences;*
- *2° Renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles;*
- *3° Améliorer la relation avec leurs patients*
- *4° Mieux prendre en compte leur santé personnelle.*
- *II. – Les actions réalisées au titre du développement professionnel continu, de la formation continue et de l'accréditation sont prises en compte au titre du respect de l'obligation de certification périodique.*
- *III. – Chaque professionnel de santé choisit, parmi les actions prévues au référentiel de certification périodique défini à l'article L. 4022-7 qui lui sont applicables, celles qu'il entend suivre ou réaliser au cours de la période mentionnée au I.*

CNP de BM et Certification périodique

- Contrôle par les ordres
- Obligation à partir de janvier 2023
 - Pour les nouveaux professionnels premières vérifications des actions au bout de 6 ans en 2029
 - Pour ceux déjà engagés professionnellement délai supplémentaire de 3 ans : premières vérifications des actions en 2032

CNP de BM et Certification périodique



CNP de BM et Certification périodique

Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la qualification professionnelle = Certification périodique des 7 professions à Ordre

Ordonnance no 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique



Objectifs CNP de BM 2023

- **Construire un référentiel de certification**
- **Inspiré du parcours pluriannuel**
- **Compatible avec les modes d'exercice public ou privé**
- **Adapté aux exercices polyvalents, spécialisés ou mixtes**

CNP de BM : Composition

- Décret no 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils Nationaux Professionnels des professions de santé
- Missions des CNP



- BLEFCO (Fédération Nationale des Biologistes des Laboratoires d'Etude de la Fécondation et de la Conservation de l'œuf)
- CNMM (Collège National de Médecine Moléculaire)
- CNBH (Collège National de Biochimie des Hôpitaux)
- FNSBPHU (Fédération Nationale Syndicale des Biologistes Praticiens Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires)
- SDB (Syndicat des Biologistes)
- SFBC (Société Française de Biologie Clinique)
- LBM (Les Biologistes Médicaux)
- SLBC (Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique),
- SNBH (Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux),
- SNMB (Syndicat National des Médecins Biologistes)
- SNMBCHU (Syndicat National des Médecins Biologistes des CHU)

CNP de BM : Composition

- 3 nouvelles structures demandent à intégrer le CNP de BM
 - ANOFEL
 - SFMM
 - SFP



CNP de BM : Travaux en cours

- **Sollicitations et saisines parvenues au CNP de Biologie Médicale depuis le 10 mai 2023**

- Saisine HAS Hiérarchisation des actes - Invitation réunion (mardi 06 juin de 9h à 13h) de hiérarchisation des futures évaluations de la HAS concernant le séquençage haut débit d'un panel de gènes en pharmacogénétique et en oncogénétique (génétique constitutionnelle post-natale).
- Saisine HAS Hiérarchisation des actes - Invitation à participer à une réunion (vendredi 09 juin de 9h à 13h) de hiérarchisation des futures évaluations de la HAS concernant le séquençage haut débit d'un panel de gènes en génétique constitutionnelle post-natale.
- Réunion HAS entre Cédric Carbonneil, chef de service Evaluation des Actes, et Isabelle Aimone-Gastin le 26-05-23 portant sur la gestion des saisines envoyées par la HAS au CNP de BM. La HAS prévoit d'organiser prochainement une réunion d'information avec l'ensemble des présidents des CNP, le service d'évaluation des actes de la HAS et la mission expertise de la HAS.

- **Parcours professionnel - CSI - Certification professionnelle**

- Saisine ANDPC - nomination future CSI des BM (8T-8S) - DL 30-06-23, La liste d'experts BM de la CSI des BM est actuellement en cours de constitution : pour permettre aux experts de gérer au mieux le dépôt de leur DPI sur le site DPI-Santé du ministère de la santé et de la prévention (<https://dpi-declaration.sante.gouv.fr/dpi-webapp/app/candidature/index>), une liste partielle de 6 BM titulaires a été transmise à l'ANDPC le 1-06-23
- Certification périodique des professionnels de santé :
Mise en place d'un Comité scientifique consacré à la rédaction du « Référentiel de certification périodique des BM » = I. AIMONE-GASTIN, JL PONS, JF PEROTTO, E. GENAUZEAU, I. VILLENA, L. PIERONI.